

AFFAIRE n° 50.

O B J E T : Garantie de la Ville concernant un emprunt de 150 000 Francs  
à contracter par le Club Hippique de BOURBON

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Club Hippique de Bourbon vient de m'adresser une demande tendant à obtenir la garantie de la Ville pour ce qui concerne un emprunt de 150 000 F qu'elle souhaite contracter auprès du Crédit Agricole.

Cet emprunt est destiné à financer l'achat de 6 chevaux dans le cadre de l'opération COLORADO.

L'accord de cette garantie, je vous le rappelle, implique l'engagement par le Conseil Municipal, pendant toute la durée de la période d'amortissement correspondant au prêt de 150 000 Francs, à créer, en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur la garantie accordée au Club Hippique de Bourbon.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion le  
2 Juin 1982*